**Communiqué de presse**

**Publication d’un nouvel indice des prix à la consommation**

**(Base 100 : 2017)**

En application du décret n° 2.19.1083 publié au Bulletin officiel n° 6880 du 7 mai 2020 fixant les éléments entrant dans la composition du nouvel indice des prix à la consommation base 2017 et qui abroge le décret n° 2.09.529 relatif à l’indice des prix à la consommation base 2006, le Haut-Commissariat au Plan procèdera à la publication du nouvel indice des prix à la consommation base 2017 à partir du 20 mai 2020.

Il est à rappeler que la réforme de l’indice des prix à la consommation s’impose en raison des changements, au cours des dernières années, des habitudes de consommations des ménages marocains et du développement de nouvelles approches méthodologiques en la matière. Elle a été rendue possible grâce à la disponibilité des données actualisées fournies par l’enquête sur la consommation et les dépenses des ménages réalisée en 2014 et par le recensement de la population et de l’habitat du 2014.

Cette réforme de 2017 est la 5eme génération des réformes des indices des prix à la consommation depuis l’indépendance du Maroc. Elle s’articule autour de plusieurs axes. Sur le plan de la couverture géographique, le champ a été élargi pour couvrir 18 villes représentant toutes les régions du Royaume, au lieu de 17 villes actuellement. Concernant le panier de référence, il a été actualisé et élargi pour contenir 546 articles et 1391 variétés au lieu de 478 articles et 1067 variétés dans le panier de l’indice en vigueur. Les pondérations des différents produits ont été également actualisées sur la base des nouvelles données sur les structures de la consommation.

Enfin, le HCP informe les utilisateurs que la série mensuelle, à partir de l’année 2017, de ce nouvel indice des prix à la consommation, sera disponible incessamment sur son site web institutionnel.